

COMPTE RENDU DE SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024 A 18 H 30

Membres présents : Brigitte **BOULOGNE**, Bernard **THINEY**, Valérie **LHOMME**, Alain **LEAU**, Carole **SAINTRAPT**, François **RINGUET**, Gilles **POULAIN**, Yves **LAVADOUX**,

Membres représentés : Ludovic **LAVANTUREUX**, représenté par Carole **SAINTRAPT**

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : Madame **LHOMME** Valérie élue à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy **FERREIRA** et Mme Emilie **LAVEAU**, secrétaires de mairie.

Le quorum étant fixé à 6 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 29 Mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour trois sujets supplémentaires :

- "ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE"

- "ATD : CONVENTION RENOVATION ECOLE"

- "PREFABRIQUE, changement des portes-fenêtres"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'**Unanimité**.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté l'**Unanimité**.

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Budget Commune : décision modificative
- Budget Eau : décision modificative
- Personnel communal : indemnisation heures complémentaires
- Devis SOMELEC
- Prévention routière
- Informations et Questions diverses

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'étant donné que le compte administratif 2023 a été voté le 29 mai 2024 après le budget primitif de la commune, il convient donc de prendre des décisions modificatives pour intégrer les résultats 2023 sur le budget primitif 2024 comme suit :

Investissements - Recettes :

- 1068	Excédent de fonct. capitalisé	+ 12 802,93 €
- 021	Virt de la section fonct	+ 73 876,43 €

Fonctionnement - Recettes :

- 002	Excédent de fonct reporté	+ 92 261,47 €
-------	---------------------------	---------------

Fonctionnement - Dépenses :

- 023	Virt à la section d'inv	+ 73 876,43 €
- 6188	Autres frais divers	+ 18 385,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'**Unanimité** de prendre les décisions modificatives comme indiqués ci-dessus.

BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas lieu de prendre une décision modificative à la suite du vote du compte administratif 2023 pour régulariser le budget primitif de l'Eau puisque les résultats sont identiques.

001	Excédent d'investissement	22 422,54 €
002	Excédent de fonctionnement	69 643,17 €

PERSONNEL COMMUNAL : INDEMNISATION HEURES COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains employés communaux font des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet et à temps complet

- Les heures complémentaires sont rémunérées aux mêmes tarifs jusqu'à 35 heures, ensuite on passe en heures supplémentaires majorées de 125 % les 14 premières heures.
- et de 127 % les heures suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'Unanimité** d'indemniser les heures complémentaires et supplémentaires.

DEVIS SOMELEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été fait par SOMELEC pour la suppression des branchements en plomb et pour l'extériorisation des compteurs "Rue de Villepied". Le devis s'élève à 8 580 € HT soit 10 296 € TTC pour 5 habitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'Unanimité** le devis de la Société SOMELEC pour un montant de 10 296 € TTC.

PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association de la Prévention Routière sollicite une subvention de 150 € pour mettre en place le "Challenge des pistes d'éducation routière" pour l'école d'Esnon. 19 enfants pourront en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'Unanimité**, de verser la subvention de 150 € à l'Association Prévention Routière.

PREFABRIQUÉ : CHANGEMENT DES PORTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les portes du préfabriqué doivent être changées.

Deux devis ont été demandés pour deux portes en aluminium avec l'imposte :

- TCMS : 8 987 € HT, 10 784,40 € TTC
- CASEO Menuiserie : 13 912,67 € HT, 16 695,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité**, de retenir le devis de l'entreprise TCMS pour un montant de 8 987 € HT, 10 784,40 € TTC.

Les membres du Conseil demandent à ce qu'un délai d'exécution des travaux "raisonnable" soit mentionné à la signature du devis, afin que les travaux soient réalisés au plus vite.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la création de l'Agence Technique Départementale (ATD) initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'Agence Technique Départementale est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code Général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire, et un Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle s'élève à 564,20 € (1,40 € /hab/an, 403 habitants au recensement INSEE 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'Unanimité**

- **DECIDE** d'adhérer à l'ATD
- **ADOPTE** les statuts de l'ATD
- **DESIGNE** Monsieur Alain LEAU pour représenter la Commune et Monsieur le Maire en cas d'indisponibilité de Monsieur LEAU.

ATD : CONVENTION RENOVATION ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention d'assistance technique pour la "Rénovation de l'école" a été rédigé par l'ATD pour les missionner de maîtrise d'ouvrage. (Etudes préalables, aide à la décision, programme, phase de travaux et réception des ouvrages)
Les honoraires par éléments de mission sont calculés en fonction du temps passé multiplié par le coût d'intervention à la journée :

- Coût journée :	350 € HT
- Estimation totale du temps passé :	9,50 jours
- Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage :	3 325 € HT
- TVA 20%	665 €
- Total	3 990 € TTC

Honoraires pour une réunion supplémentaire :

- Coût journée :	350 € HT
- Estimation totale du temps passé :	0,50 € jours
- Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage :	175 € HT
- TVA 20%	35 € HT
- Total	210 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**Unanimité**

- **ACCEPTE** la convention de l'ATD pour la rénovation de l'école comme détaillé ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil Départemental par le biais de Mme MAUDET, attribue une subvention pour la rénovation de la Chapelle.

- Le Maire informe les membres du Conseil que le cycle natation, pour les élèves de l'Ecole d'Esnon reprendra du 5 Novembre 2024 au 20 Décembre 2024, tous les mardis et vendredis, à la piscine de Saint-Florentin.

Les démarches pour le transport sont en cours.

- Le Maire informe les membres du Conseil, qu'il y a lieu de prévoir le remplacement du Tracteur Tondeuse de la Commune et que plusieurs devis sont en cours, notamment chez Alabeurth et Expert Jardin.

Une enveloppe sera à prévoir à cet effet.

- Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a demandé un devis pour mettre en place des feux de récompense dans le village (feux tricolore qui détecte la vitesse pour son déclenchement). Feux paramétrables à 50 Km/heure et 30 km/heure.

Le devis Total pour deux signalisations s'élève à 11 579 €, il convient donc d'étudier les possibilités de subventions et amendes de police.

- Le Maire informe les membres du Conseil que le relevé des compteurs d'eau va être effectué prochainement

- Le Maire informe les membres du Conseil que la signature définitive de la vente du Presbytère aura lieu d'ici quelques temps et qu'il faut prévoir la vidange des fosses sceptiques.

- Un tour de table est effectué afin de connaître les congés de chacun pour la période estivale.

- Les membres évoquent le nettoyage de la place entrée Stade, Rue de Villepied et les abords de l'Eglise. A cette occasion, ils soumettent l'idée de vendre au plus offrant les bordures de trottoirs en pierre ainsi que les pavés. Les intéressés devront se manifester en Mairie pour faire leur offre.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H30

AVIS A TOUS :

- Le relevé des compteurs d'eau est en cours sur la commune
- le 24 juin 2023, les élèves de l'école d'Esnon ont reçu pour leur départ en 6ème, une calculatrice scientifique offerte par la municipalité d'Esnon et d'Ormoy et un livre de l'Education Nationale.
- Pour la rentrée 2024-2025, les fournitures scolaires des élèves fréquentant l'école d'Esnon sont entièrement financées par la commune d'Esnon et distribuées à la rentrée. Tout matériel perdu ou détérioré sera remplacé par les parents.
- Reprise des cours de sport de l'USEV mardi 3 septembre à 18h à la salle des fêtes.



Horaires des travaux et tontes



Du lundi au vendredi:
8h00/12h00 - 13h30/19h00

Le samedi:
9h00/12h00- 13h30/19h00

Le dimanche et jours fériés:
10h00/12h00

